



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La collectivité de Montsinéry-Tonnégrande rappelle aux parents l'obligation d'inscription à la cantine scolaire afin que la fourniture des repas soit réalisée dans de bonnes conditions.

Par conséquent, les enfants non-inscrits à la rentrée de septembre 2019 ne pourront pas être admis au service de restauration et les parents seront invités à venir récupérer leurs enfants.

Montsinéry-Tonnégrande, le 29 août 2019

Patrick LECANTE
Maire de Montsinéry-Tonnégrande